

AU TRIBUNAL

“J’ai peur qu’un jour il me tue”

Un ex-amant, une ex-maîtresse et des menaces qui vont loin : Jean-Pierre ne supporte pas la rupture avec Céline. Et il est prêt à tout pour le lui faire savoir, même à forcer sa porte par ruse. Ce qui l’a conduit au tribunal.



“Il lui fait subir un calvaire : il la suit, la menace de la tuer, elle retrouve des chats noirs morts devant sa porte, s’est fait voler tout son matériel en avril, elle a même dû changer ses serrures, car il rentrait chez elle en son absence.”

▶ **“MONSIEUR, VOUS AVEZ DÉJÀ ÉTÉ condamné par la justice ?”** Jeudi 15, la voix de Claudine Laporte, présidente du tribunal correctionnel de Montpellier, tonne quand elle interroge Jean-Pierre, éleveur de chevaux à la retraite. L’homme, qui porte beau pour ses 75 ans, fait mine de ne pas se souvenir : “Euh... oui... je crois. C’était en juin. Une dame avait dit que je lui avais fait des choses.” Sur son casier, trois condamnations : deux pour agression sexuelle en 1999 et 2003, et la troisième, qui date de juin 2014, pour harcèlement.

La victime, chez qui il est entré de force le 4 août dernier, c’est Céline, 38 ans, son ex-maîtresse. “Vous n’avez manifestement pas accepté la rupture, puisque vous continuez à vous en prendre à elle”, remarque la juge. En février 2014, après dix-huit

ans d’une liaison gardée secrète, Céline décide de quitter Jean-Pierre. “Je travaillais dans son exploitation. Je suis tombée amoureuse de lui à 19 ans. Lui en avait 55. Pendant toutes ces années, il m’a juré qu’il allait quitter sa femme mais il ne le faisait jamais. Au fil du temps, j’ai fini par ne plus l’aimer”, raconte la jeune femme, tremblante.

“Au secours”. Depuis sa rupture, Jean-Pierre lui rend la vie impossible. “Vous la suivez partout où elle va, vous crevez les pneus de sa voiture, menacez de la tuer et de tuer sa nièce de 8 ans et de mettre ensuite fin à vos jours”, énumère la juge Laporte. Deux mois après sa condamnation pour harcèlement, le 4 août, Jean-Pierre fait livrer des fleurs à Céline. Il donne rendez-vous à la livreuse devant l’immeuble de

son ex-maîtresse à 19h, en faisant croire à la surprise d’un amoureux. “Quand la victime a ouvert sa porte, vous avez poussé la livreuse et vous êtes jeté sur elle.” Céline hurle “au secours”. La livreuse s’enfuit en courant. Quand la voisine, alertée par les cris, sort sur son palier, elle aperçoit Jean-Pierre qui serre le cou de Céline. Il lui crie qu’il va la tuer.

Calvaire. À l’audience, l’éleveur de chevaux nie et proteste : “Je voulais juste discuter avec elle une dernière fois.” Maryse Pechevis, l’avocate de Céline, s’agace : “Mais elle ne veut plus vous voir !” Avant de rappeler : “Il n’est jugé que pour une violation de domicile, mais ce monsieur fait subir un calvaire à ma cliente : il la suit, menace de la tuer, elle retrouve des chats noirs morts devant sa porte, s’est fait voler tout son matériel professionnel en avril, elle a même dû changer ses serrures, car il rentrait chez elle en son absence.” Interrogée sur ses craintes, Céline confirme : “J’ai peur qu’un jour il me tue.” Jean-Pierre nie toujours. Il est condamné à un an de prison, dont six mois avec sursis. Il lui est interdit d’entrer en contact avec Céline. —

Daphné Arthomas